

# PS : Charleroi vers le décumul intégral

GOVERNANCE La fédération décide d'aller plus loin que le parti, égratignant Di Rupo

- Le président de la fédération veut respecter le vote des militants.
- Eric Massin remettra son mandat en jeu.
- Début de fronde contre le président du PS ? A voir, car les autres fédérations ne suivent pas, ou pas encore.

**C**'est le respect du choix posé par les militants. » Eric Massin, le président de la fédération carolo, ne tergiverse pas : en dépit du décumul financier voté à 52 % ce dimanche à l'Eau d'Heure, la fédération socialiste de Charleroi votera le décumul intégral entre les fonctions parlementaires et exécutives locales (bourgmestre, échevin, président de CPAS) à la rentrée.

« On ne peut pas rester insensible au souhait émis lors du congrès fédéral de Farciennes, le 16 juin, poursuit le président de la fédération carolo. Et cela même si le chantier éthique que nous allons entamer est beaucoup plus large que le seul décumul. » Parmi les propositions viendront la limitation dans le temps des mandats (deux législatures maximum à la même fonction), le cadastre intégral de tous les mandats (publics et privés), le contrôle des présences effectives des mandataires et un

rapport oral ou écrit au sein des instances du parti sur l'exercice du mandat, avec la possibilité de sanctions plus rapides adoptées par la commission de déontologie.

Une démarche entamée par Eric Massin, après qu'il en eut averti Paul Magnette. « Et il est important que je dispose de la légitimité pour porter ces réformes, poursuit le président des socialistes carolos. C'est pourquoi je remettrai mon mandat entre les mains des militants. » Un message adressé à Elio Di Rupo, appelé à en faire autant ? En guise de réponse, Eric Massin

confirme « l'importance de retourner vers les militants pour légitimer son action ». Il ajoute que « quel que soit le responsable politique, il doit pouvoir jauger la légitimité de l'exercice de son mandat et la portée de son action politique ».

Faut-il voir dans cette initiative le début d'une fronde à l'encontre d'Elio Di Rupo ? On sait le président socialiste affaibli par l'accumulation des scandales et par la décision du CDH de quitter les majorités formées avec son partenaire socialiste. De plus, ces dernières semaines et jusqu'à dimanche dernier, Paul Magnette, homme fort du PS carolo, a adopté une série de positions plus tranchées que son président de parti, dont le soutien sans réserve au décumul intégral.

A ce stade, décréter l'ouverture d'une « guerre des roses » au PS semble prématuré. « C'est aller un peu loin, dit un ponté du parti. Il y a peut-être une fronde d'Eric Massin, qui aurait souhaité le décumul intégral tout de suite, mais, seul, il n'a pas le poids pour entamer la révolution. D'autant que Paul Magnette a réaffirmé récemment sa confiance à Elio Di Rupo. » D'autres évoquent le fait que, dès vendredi dernier, lors d'une réunion préparatoire au congrès du PS, il a été clairement convenu que les fédérations pouvaient avancer seule et aller plus loin

sur le décumul. Enfin, personne au PS n'a constaté de divergences de vues majeures entre Elio Di Rupo et Paul Magnette ces dernières heures.

Dernier indice : les autres fédérations ne semblent pas résolues à imiter Charleroi, ou en tout cas pas tout de suite. Parmi les sept fédérations socialistes (sur quatorze) qui avaient soutenu le décumul intégral, seule Charleroi choisit d'aller plus loin que le décumul financier. « Nous aurons une réunion dans le courant de la semaine prochaine et nous aviserons », répond prudemment Carl-Eric Alexis, secrétaire général de la fédération de Namur. La fédération de Soignies attendra la rentrée pour débattre éventuellement de cette option. Et au sein de celle de

Thudinie, « nous aurons un congrès fédéral à la rentrée et je

poserai la question du décumul. » explique Paul Furlan, bourgmestre de Thuin. Pour ma part, j'y suis favorable et je m'appliquerai le décumul. Mais chez nous, cette proposition avait recueilli 54 % des votes et non quasi 100 % comme à Charleroi. »

Et à Bruxelles ? La situation n'est pas comparable, évoque-t-on dans la capitale. Un groupe de travail actif au Parlement bruxellois pourrait décider de lui-même d'un décumul intégral. Si un tel vote intervient, sa portée en sera évidemment plus large puisqu'il concernerait alors tous les députés et non pas seulement les socialistes. Mais si le vote n'intervient pas cet été, la fédération bruxelloise du PS

pourrait elle aussi convoquer un congrès devant décider d'un décumul intégral. Il est vrai que la Fédération bruxelloise avait opté pour ce décumul en vue du congrès du PS de ce dimanche.

A l'inverse, la fédération de Wallonie picarde, qui a soutenu le décumul financier, soutiendra à la rentrée un cumul interdit dans les villes de plus de 20.000 habitants (au lieu de 50.000), annonce Philippe Lefebvre, son président.

Si personne, donc, ne conclut à la fronde, certains concèdent que tout cela fait désordre, là où d'autres évoquent que l'autonomie des fédérations a déjà fait éclore, dans le passé, des positions divergentes. ■

BERNARD DEMONTY  
PASCAL LORENT

## DÉCUMUL FINANCIER

### Le risque de scandales futurs

Le décumul financier est-il praticable ? Les défenseurs du décumul intégral en doutent. Notamment parce qu'un mandataire local ne peut renoncer à son traite-

ment. Il doit donc percevoir son salaire (de bourgmestre, d'échevin ou de président de CPAS) puis le restituer. « Le système n'est pas clair, explique Paul Furlan, qui fut jusqu'au début de cette année ministre des Pouvoirs locaux. Faut-il rembourser le brut ou le net ? A qui faut-il

rembourser ? Si c'est le net que l'on doit restituer, il est différent d'une personne à l'autre ». Et dans ce cas de figure, un autre risque se fait jour. « Certains pourraient mettre en place une ingénierie pour gagner plus et contourner ce décumul financier, avec le risque de nouveaux scan-

dales quand cela se découvrira », poursuit Paul Furlan. Et cette perspective effraie les militants, lassés de défrayer cette chronique. Chat échaudé... « Ce serait plus clair si c'était fixé dans une loi, conclut-il. Car, alors, le mandataire pourrait renoncer à son traitement ».

PLT